



E X T R A I T
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

VILLE DE LOURDES

(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille seize et le jeudi vingt-cinq février, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Annette CUQ, Anjelika OMNES, Hervé ABADIE, Marie-France AUZON-LAFFITTE, Sandrine FOCESATO, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Michel REBOLLO, Claude HEINTZ.

Etaient excusés :

Alain GARROT donne procuration à Patricia SAYOUS,
Alain ABADIE donne procuration à Bruno VINUALES,
Camille CASTERAN donne procuration à Marie José MOULET,
Maxime LAFFAILLE,
Jean-Luc DOBIGNARD donne procuration à Fabienne BORDE,
Odile VIGNES donne procuration à Madeleine NAVARRO,
Yacine KASBAOUI donne procuration à Michel AUSINA,
Eric BARZANTI.

Etait absent :

Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU.

Secrétaire de séance : Michel AUSINA.

Le projet de délibération n° 5.1 « Banc de la Grotte n° 32 : location-gérance » est retiré de l'ordre du jour.

N° 1.1

CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE :
JUMELAGE LOURDES – BETHLEEM

Bruno VINUALES, rapporteur

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la convention de coopération décentralisée ci-annexée à intervenir,

3°) autorisent Madame le Maire à signer la convention et tous actes découlant de la présente délibération.

N° 1.2

**MANDAT SPECIAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN VUE D'UN DEPLACEMENT A BETHLEEM**

Bruno VINUALES, rapporteur

Les membres du Conseil municipal à la majorité et sept voix contre, celles de Messieurs ARTIGANAVE, AZOT, DILMI, REBOLLO, HEINTZ et de Mesdames CABANNE et SCERRI DIT XERRI,

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) donnent mandat à Mesdames Josette BOURDEU, Marie José MOULET, Madeleine NAVARRO et Monsieur Bruno VINUALES, pour représenter la ville de Lourdes et participer à ce déplacement,

3°) acceptent la prise en charge des frais de Monsieur Philippe CABIDOCHÉ, au titre de « personne extérieure », vu le marché de service notifié le 3 février 2016,

4°) décident l'engagement des dépenses relatives à cette mission,

5°) précisent que les crédits sont inscrits aux comptes :

011 – 6256 – 94 – 9 94 000,

011 – 6251 – 94 – 9 94 000,

65 – 6532 – 021 – 0 02 210,

du budget principal 2016,

6°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente.

N° 1.3

REINTEGRATION DES ACTIVITES FORUM

Madame le Maire, rapporteur

Les membres du Conseil municipal à la majorité et sept abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le principe de reprise en gestion directe par la ville et le CCAS des activités de FORUM,

3°) autorisent Madame la Maire de mener à bien les négociations conduisant à cette réintégration.

N° 2.1

TARIFS SERVICES PUBLICS 2016 :
MODIFICATIONS RELATIVES A LA BOUTIQUE DU CHATEAU FORT
ET SON MUSEE PYRENEEN

Marie José MOULET, rapporteur

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les modifications et compléments de tarification proposés :

ARTICLES à la hausse	TVA	P.V. H.T	TVA	T.T.C
Boîte soldat	20 %	10,00 €	2,00 €	12,00 €
Mini château carton	20 %	12,92 €	2,58 €	15,50 €
Epée en bois enfant	20 %	8,33 €	1,67 €	10,00 €
Arc en bois enfant	20 %	14,17 €	2,83 €	17,00 €
Parapluie de berger	20 %	14,58 €	2,92 €	17,50 €
Porte-clés médaille couleur	20 %	5,00 €	1,00 €	6,00 €
Porte-clés sabot	20 %	2,25 €	0,45 €	2,70 €
Magnet gâteau à la broche	20 %	2,33 €	0,47 €	2,80 €
ARTICLES à la baisse				
Mini stylo	20 %	4,17 €	0,83 €	5,00 €
Plaque chevalier	20 %	2,92 €	0,58 €	3,50 €
Porte-clés Lourdes	20 %	2,92 €	0,58 €	3,50 €

Nouveaux ARTICLES				
Torchons recettes gâteau à la broche et garbure	20 %	4,17 €	0,83 €	5,00 €
Porte-clés château + magnet	20 %	2,92 €	0,58 €	3,50 €
Magnet Pyrénées	20 %	3,00 €	0,60 €	3,60 €
Magnet Château	20 %	3,00 €	0,60 €	3,60 €
Bougie petit modèle	20 %	2,50 €	0,50 €	3,00 €
Bougie modèle abeille	20 %	5,00 €	1,00 €	6,00 €
Bougie modèle ruche	20 %	4,17 €	0,83 €	5,00 €
Pyrénées Mont Perdu	5,50	28,44 €	1,56 €	30,00 €
Ecriture du temps - Paysage géologique	%			

Les autres tarifs demeurent inchangés.

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.2

TARIFS SERVICES PUBLICS 2016 :
ADDITIF RELATIF A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Philippe SUBERCAZES, rapporteur

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la tarification proposée :

Exposition/location de matériel électrique dédié à la circulation douce ainsi qu'aux Personnes à Mobilité Réduite (par m² et par jour) :

Période 1 : du 1^{er} avril au 15 juillet : 0,50€

Période 2 : du 16 juillet au 31 octobre : 0,50€

Période 3 : du 1^{er} novembre au 31 décembre : 0,20€

Période 4 : du 1^{er} janvier au 31 mars : 0,20€

Le reste des tarifs restant inchangé,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 3.1

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME
CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LOURDES

Anjelika OMNES, rapporteur

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la conclusion d'une convention avec la Communauté de communes du Pays de Lourdes pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme par le service commun « Service Urbanisme Opérationnel » (SÜO),

3°) valident les termes de la convention ci-annexée à intervenir,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous les documents découlant de la présente délibération.

N° 3.2

AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE RETOURNEMENT
AVENUE PEYRAMALE PROLONGEE :
CONVENTION AVEC LES PROPRIETAIRES

Madame le Maire, rapporteur

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la conclusion d'une convention portant création d'une servitude temporaire avec les propriétaires privés à savoir :
 - ✓ Monsieur Henri ABBADIE, pour les parcelles cadastrées section CY n° 89, 108, 112, 113 et 114 ;
 - ✓ Madame Brigitte SAINT VOIRIN, pour la parcelle cadastrée section CY n° 36 ;
 - ✓ Hôtel PADOUE, pour les parcelles cadastrées section CY n° 33, 88 et 90 ;
 - ✓ Hôtel AMERICA, en indivision, pour la parcelle cadastrée section CY n° 108.
- 3°) valident les termes de la convention ci-annexée à intervenir,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous les documents découlant de la présente délibération.

N° 3.3

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT
DES PARCELLES CADASTREES SECTION AV N° 16 ET 31

Madame le Maire, rapporteur

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) acceptent que Madame le Maire dépose une demande d'autorisation de défrichement sur :
 - ✓ la parcelle cadastrée section AV n° 16, appartenant à Monsieur Xavier MALABAT sur une surface d'environ 1 300 m²,
 - ✓ la parcelle cadastrée section AV n° 31, propriété de la ville de Lourdes, sur une surface d'environ 1 800 m².
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 3.4

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET MONSIEUR LAFOURCADE
POUR LA REALISATION D'UN MUR SUITE A LA DEMOLITION
D'UN BATIMENT COMMUNAL**

Annick BALERI, rapporteur

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) acceptent les termes de la convention à intervenir entre la ville de Lourdes et Monsieur Xavier LAFOURCADE, dont le projet est annexé,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

N° 3.5

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION AVEC L'ORAMIP
POUR LES MESURES DE LA QUALITE DE L'AIR**

Annick BALERI, rapporteur

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent l'avenant n° 2 à la convention du 11 octobre 2010 avec l'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (ORAMIP), annexé à la présente délibération,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 et à prendre toutes les mesures pour son exécution.

N° 3.6

**INSTALLATION DE L'AUTO-SURVEILLANCE
DU DEVERSOIR D'ORAGE DU LAPACCA :
DEMANDE DE SUBVENTION**

Annick BALERI, rapporteur

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) sollicitent l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 70 % du montant prévisionnel de l'opération estimé à 54 500 € HT,

3°) acceptent en conséquence le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,

4°) précisent que les crédits sont prévus pour partie dans les crédits reportés 2015 du budget annexe assainissement au compte 23 – 23152 et seront inscrits au budget primitif 2016, budget annexe assainissement au compte 23 – 23152 pour 28 800 €,

5°) autorisent Madame le Maire à entreprendre toute démarche et de signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 4.1

REMUNERATION DES GARDIEN(NE)S DE TOILETTES PUBLIQUES

Hervé ABADIE, rapporteur

Après avis de la 6^e commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) fixent l'indemnité mensuelle des gardiens(ne)s de toilettes publiques sur la base de l'indice majoré 295 pour un temps de travail non complet de 25 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2016,

3°) inscrivent au budget les crédits nécessaires,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération

N° 4.2

RENFORTS SAISONNIERS 2016

Fabienne BORDE, rapporteur

Après avis de la 6^e commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident la création de 16 emplois saisonniers pour l'année 2016 tous services confondus, à savoir :

- **Château fort : 1 agent**
- **Stationnement payant sur voirie : 2 agents**
- **Parking de la Merlasse : 4 agents**
- **Voirie : 3 agents**
- **Halles : 1 agent**
- **Parking de l'Arrouza : 5 agents,**

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 4.3

CONTRATS EMPLOI D'AVENIR : CRÉATIONS 2016

Fabienne BORDE, rapporteur

Après avis de la 6^e commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) approuvent le rapport présenté,
- 2°) décident la création de deux emplois sur la base de Contrat Emploi d'Avenir (CEA) à durée déterminée de 12 mois, avec possibilité de renouvellement sans que la durée globale du contrat ne dépasse 36 mois,
- 3°) indiquent que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2016,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération et notamment les contrats à intervenir.

N° 5.2

LOCAL DANS L'ANCIENNE GENDARMERIE
CONVENTION VILLE DE LOURDES / UNION LOCALE CFE-CGC DE LOURDES

Madeleine NAVARRO, rapporteur

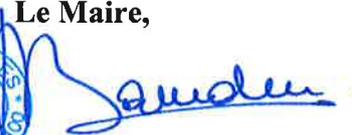
Les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les termes de la convention ci-annexée à intervenir pour la mise à disposition dudit local au profit de l'Union Locale CFE-CGC à titre gratuit et pour une durée d'un an tacitement renouvelable,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 6.1

DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU

Madame le Maire, rapporteur

Le Maire,


Josette BOURDEU
Vice-présidente du conseil départemental
des Hautes-Pyrénées